

2024-04

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

AR Prefecture

046-214602963-20240222-2024_04-DE
Reçu le 23/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FÉVRIER 2024**

Convocation le 14 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD et Véronique LABRANDE

Étaient absentes : Nelly VAN MARLE qui donne procuration à Gérard VAN MARLE, et Florence TISSANDIE-VERGNE

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

**TRAVAUX DE MACONNERIE ET TOITURE DE L'ÉGLISE SAINT LAURENT DU
BOURG : MODALITÉS ET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs mois des pierres de l'édifice s'effritent et tombent sur la voie publique. Afin de sécuriser l'accès et pour la conservation de l'église Saint-Laurent, qui pour rappel, est inscrit au titre des monuments historiques, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de :

- Dé végétalisation, purge, rejointoiement après coulinage des maçonneries des contreforts ouest, y compris des glacis, d'où proviennent probablement les derniers éclats de pierre trouvés à terre.
- Rejointoiement après coulinage du couronnement du pignon Ouest.
- Dé végétalisation de l'ensemble des couvertures et révision de la toiture du clocher y compris vérification de la croix de clocher (plusieurs ardoises manquantes, certaines sont au sol ou arrêtées dans les gouttières).
- Remise en état de la croix en pierre du portail d'entrée, fendue, « consolidée » par un fil de fer métallique, (mise en place de goujons).

Le coût de l'opération s'élèverait à 23 162.50€ HT. Les travaux commenceraient le 1^{er} avril 2024 pour s'achever vers la mi-juillet.

Afin que ces travaux puisse être réalisés, il sera également nécessaire de demander des subventions auprès de l'État, de la Région et du Département du Lot.

AR Prefecture

046-214602963-20240222-2024_04-DE
Reçu le 23/02/2024

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION = **23 162.50€ HT** (soit 27 795€ TTC)

FINANCEMENT	MONTANT
État (DRAC)	5 790.62€ (25%)
Département (Sauvegarde des monuments historiques)	4 632.50€ (20%)
Région	4 632.50 (20%)
TOTAL SUBVENTIONNÉ	15 055.62€ (65%)
AUTOFINANCEMENT	8 106.88€ (35%)

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA, soit 4 632.50€, jusqu'en 2026, date des fonds de compensations accordés par l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que mentionné dans le tableau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les organismes subventionnant ;
- **DIT** que le programme « Maçonnerie de l'église Saint-Laurent » sera inscrit au budget principal 2024.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 22 février 2024
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 23/02/2024
Le Maire, Raoul Debar

